

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 111/01

ÉFAI – 010287 – AFR 17/006/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / DÉTENTION SANS INCULPATION

CAMEROUN **le professeur Sindjoun Pokam**
Djeukam Tchameni
Djimo Léandre
Peter William Mandio, journaliste
Olivier Sande

Londres, le 3 mai 2001

Cinq hommes ont été arrêtés et sont maintenus en détention sans inculpation ni jugement dans des conditions éprouvantes. La torture et les autres formes de mauvais traitements sont monnaie courante au Cameroun, et Amnesty International éprouve de vives craintes pour la sécurité de ces hommes.

Les cinq hommes dont le nom figure ci-dessus ont été appréhendés le 26 avril 2001. Aucun motif n'a été avancé pour justifier cette interpellation. Ils sont actuellement retenus au Commissariat central de police de la capitale, Douala, où ils partagent une cellule de 16 m². Ils n'ont pas accès à des sanitaires et dorment à même le sol. L'un d'entre eux, le professeur Sindjoun Pokam, s'est blessé à la tête au cours de son transfert au commissariat et n'a toujours pas reçu de soins médicaux. Le 1^{er} mai, les cinq hommes ont entamé une grève de la faim pour protester contre leur détention.

Le professeur Sindjoun Pokam, Djeukam Tchameni, Djimo Léandre et Peter William Mandio sont membres du Collectif national contre l'impunité (CNI), qui milite pour que les auteurs de violations des droits humains soient traduits en justice. Ces hommes ont été interpellés alors qu'ils se rendaient à une réunion organisée au domicile d'un autre membre du CNI. Il semble que leur arrestation ait eu pour seul motif le fait qu'ils aient exercé leur droit à la liberté d'expression et protesté contre l'impunité.

En 1990, Djeukam Tchameni avait été maintenu en détention sans inculpation seize mois durant avant de comparaître devant un tribunal militaire. À l'époque, Amnesty International avait fait état des préoccupations d'ordre juridique qu'elle éprouvait à son égard. Peter William Mandio est le directeur de la publication du *Front indépendant*, journal qui adopte des positions critiques à l'égard du gouvernement.

Le cinquième homme arrêté, Olivier Sande, a été appréhendé le même jour que les quatre autres et conduit en même temps qu'eux au commissariat. On ignore les motifs de son interpellation.

INFORMATIONS GENERALES

Selon le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, qui s'est rendu au Cameroun en 1999, la torture, dans ce pays, est « répandue et systématique ». Amnesty International a fait état à maintes reprises des préoccupations que lui inspirent les actes de torture et les autres formes de mauvais traitements commis en garde à vue, ainsi que les exécutions extrajudiciaires.

Le Collectif national contre l'impunité (CNI) a été créé après que le gouvernement eut tenté d'étouffer les protestations exprimées après la « disparition », en février, de neuf jeunes de Bépanda Omnisport, un quartier de Douala. De nombreuses personnes s'accordent à penser que ces jeunes ont été tués par des membres du Commandement opérationnel de la gendarmerie, une force de sécurité spécialement créée pour lutter contre la criminalité qui règne dans les rues de Douala. Le Commandement opérationnel a été accusé de s'être rendu responsable de nombre d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture et de coups de filet – prétendument destinés à capturer des suspects – au cours desquels des civils ont été interpellés sans discernement et humiliés en public.

Soumis à des pressions nationales et internationales, le gouvernement a récemment mis sur pied une commission d'enquête chargée de mener des investigations sur les « disparitions », et a muté le responsable du Commandement opérationnel dans une autre région du pays. Toutefois, cette commission n'est pas indépendante et le gouvernement ne s'est pas engagé à rendre

publiques les conclusions de ses travaux. Les autorités ont interdit l'organisation de manifestations publiques contre ces « disparitions », et les proches des victimes, de même que ceux qui dénoncent les violations des droits humains présumées, sont harcelés, suivis ou menacés. Le gouvernement n'a pas donné de suite positive aux appels l'invitant à accepter, voire à solliciter la présence d'observateurs internationaux chargés de suivre le déroulement de cette affaire ainsi que d'autres.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / courrier électronique / fax / aérogramme / lettre par avion (en français ou en anglais) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Sindjoun Pokam, Djeukam Tchameni, Djimo Léandre, Peter William Mandio et Olivier Sande ;

– demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils soient inculpés d'une infraction prévue par la loi ;

– insistez sur le fait que ceux qui dénoncent des violations des droits humains présumées ne doivent pas être harcelés ni menacés lorsqu'ils ne font qu'exercer leur droit à la liberté d'expression et leur droit de manifester sans violence.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Monsieur Amadou Ali
Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
Ministère de la Justice
1000 Yaoundé
Cameroun

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Procureur de la République :

Monsieur Michel Angouing
Procureur de la République
Ministère de la Justice
1000 Yaoundé
Cameroun

Formule d'appel : Monsieur le Procureur de la République,

Ministre de l'Intérieur :

Monsieur Ferdinand Koungou Edima
Ministre de l'Administration du territoire
Ministère de l'Administration du territoire
1000 Yaoundé
Cameroun

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Commissaire principal et Directeur de la police de Douala :

Monsieur Djibril Garba
Commissaire principal et Directeur de la police à Douala
Direction centrale de la police
Douala
Cameroun

Formule d'appel : Monsieur le Commissaire,

COPIES À :

Premier ministre :

Mr Peter Mafany Musonge
Primature
1000 Yaoundé
Cameroun

Directeur de la police de Yaoundé :

Monsieur Pierre Minlo Medjo
Commissaire divisionnaire et Directeur de la police à Yaoundé
Fax : + 237 427889

Journal :

Le Front indépendant
Fax : + 237 425432

Hebdomadaire :

Le Messenger
BP 5925, Douala
Cameroun
Fax : 237 42 02 14

Courrier électronique : redmes@wagne.net.cm ou lemessenger@camnet.cm

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Cameroun dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 JUIN 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org